



Fiscalite sur les donations issues d'assurance vie

Par Raoult, le 01/08/2017 à 08:40

Bonjour

Nous sommes 4 enfants

Mon père est décédé il y a 2 ans

Ma mère âgée de 86 ans, envisage de nous faire une donation issue d'un des nombreux contrats d'assurance vie.

La somme qu'elle envisage de donner est de 25000 euros

Je n'ai pas connaissance de la date d'ouverture et des sommes versées sur ce contrat, objet de cette donation

QUESTIONS

1 - Y aura t- il des frais de droits de donation pour ma mère voire pour nous ?

2 - Cette somme est elle assujettie à l'IR ?

3 - Cette somme est elle assujettie à la CSG ou CRDS ou autre prélèvement ?

D'avance merci

Jack